

NOTE DE SERVICE

N° 01-123-V37 du 7 décembre 2001

NOR : BUD R 01 00123 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION AU CONCOURS EXTERNE
D'AGENT DE RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC DE 2002

ANALYSE

Date d'application : 07/12/2001

MOTS-CLÉS

FORMATION ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ; PERSONNEL ;
CONCOURS ; AGENT DE RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 00-138-V37 du 23 novembre 2000

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM
CPE	CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP						

DIFFUSION

GT 101

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

2^{ème} Sous-direction - Bureau 2D

SOMMAIRE

1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS A TITRE EXTERNE.....	3
2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE.....	3
3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION.....	3
4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.....	4

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours externe d'agent de recouvrement du Trésor public.....	5
ANNEXE N° 2 : Programme des épreuves du concours externe d'agent de recouvrement du Trésor public.....	6
ANNEXE N° 3 : Dossier d'inscription.....	9
ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription.....	10

Des concours pour l'emploi d'agent de recouvrement du Trésor public seront organisés par la Direction Générale en 2002.

Dès lors, et en vue d'assurer la préparation des candidats à titre externe et interne aux épreuves de ces concours, l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (I.G.P.D.E) du Ministère organise un enseignement par correspondance.

Cet enseignement débutera au mois de février 2002 pour la préparation au concours externe. Il fait l'objet de la présente note de service.

La préparation au concours interne débutant au mois de mars prochain, une note de service spécifique est diffusée parallèlement.

1. CONDITIONS D'ACCÈS À LA PRÉPARATION AU CONCOURS A TITRE EXTERNE

Cette préparation est ouverte aux agents des services déconcentrés du Trésor public qui réunissent les conditions de participation au concours de 2002 rappelées dans l'instruction V3-1-1 sur l'organisation des concours et examens dans les SDT.

Le concours à titre externe est ouvert aux candidats titulaires du brevet d'études du premier cycle du second degré (B.E.P.C) ou d'un diplôme équivalent, âgés de moins de 45 ans au 1er janvier 2002 (sous réserve des dérogations légales aux conditions d'âge visées dans l'instruction précitée).

2. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

La nature et le programme des épreuves du concours externe d'agent de recouvrement fixés par un arrêté du 11 décembre 1997 (J.O. du 28 décembre 1997) sont précisés en annexes n°1 et 2.

3. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation se déroulera uniquement par correspondance et se présentera sous la forme de 5 *fascicules* périodiques du mois *de février 2002 au mois de juillet 2002*.

Les fascicules contiendront :

- des conseils méthodologiques ;
- des fiches de français ;
- des sujets et corrigés de devoirs.

Les trois premiers fascicules comporteront des sujets de devoirs portant sur l'ensemble des épreuves du concours externe et notamment des entraînements à l'épreuve d'admissibilité de Q.C.M..

Les deux derniers fascicules seront exclusivement consacrés à la préparation des épreuves écrites d'admission.

IMPORTANT :

L'attention des candidats est appelée sur le fait que l'inscription à la préparation par correspondance vaut pour l'ensemble du cycle d'enseignement.

En conséquence, les candidats non admissibles à l'issue de l'épreuve d'admissibilité ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement des frais d'envoi des deux fascicules de préparation aux épreuves d'admission.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Les candidats qui désirent s'inscrire à cet enseignement par correspondance sont invités à suivre les consignes indiquées en annexe n° 3.

Ils doivent souscrire *immédiatement et avant le 14 janvier 2002 au plus tard*, une demande de participation conforme au modèle joint en annexe n° 4 et l'adresser, par la voie hiérarchique, à l'I.G.P.D.E du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie "préparations ministérielles", 20 allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex.

Pour faciliter la gestion des dossiers d'inscription par cet Institut, il est demandé aux Trésoreries Générales d'adresser les bulletins *au fur et à mesure de leur réception*, sans attendre la date limite d'inscription susvisée.

Enfin, il est précisé que l'ENT assure, depuis l'année dernière, la gestion de la préparation au concours externe d'agent de recouvrement. Toute question relative à cette préparation devra donc être formulée auprès de ses services (Tél : 01 69 67 77 10).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique
LA SOUS-DIRECTRICE CHARGÉE DE LA 2ÈME SOUS-DIRECTION

NATHALIE MORIN

ANNEXE N° 1 : Nature des épreuves du concours externe d'agent de recouvrement du Trésor public.

I - Épreuve écrite d'admissibilité

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances de base dans les domaines suivants : orthographe, culture générale, mathématiques et logique (durée : 1 heure 30 ; coefficient : 4)

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu à cette épreuve d'admissibilité un total de points fixé par le jury.

II - Épreuves écrites d'admission

Épreuve n° 1 :

Résumé en 200 à 250 mots d'un texte à caractère général de l'ordre de 900 à 1 000 mots. (durée : 2 heures ; coefficient : 3).

Épreuve n° 2 :

A partir d'un texte, réponses à des questions de vocabulaire et/ou de grammaire et de compréhension suivies d'une rédaction portant sur un thème en rapport avec le texte précité. (durée : 1 heure 30 ; coefficient : 3).

Épreuve n° 3 :

Résolution d'un ou plusieurs exercices ou problèmes de mathématiques et, à partir d'éléments donnés, confection d'un tableau, suivi de questions. (avec calculatrice). (durée : 2 heures ; coefficient : 6).

* * *

Pour l'épreuve d'admissibilité, les réponses sont notées comme suit :

- 1 point pour chaque réponse exacte ; 0 point pour toute réponse erronée.

Le total des points obtenus par chaque candidat est converti en une note comprise entre 0 et 20. A cette note est appliqué le coefficient de l'épreuve. Le nombre de points ainsi déterminé est ajouté au total des points réunis par les candidats aux épreuves d'admission, après application des coefficients.

Les épreuves écrites d'admission sont notées de 0 à 20.

Sont éliminés de plein droit les candidats qui :

- à l'épreuve d'admissibilité auront fourni moins de 30 pour 100 de réponses exactes à l'un des questionnaires.

- aux épreuves d'admission auront obtenu une note inférieure à 5 sur 20.

ANNEXE N° 2 : Programme des épreuves du concours externe d'agent de recouvrement du Trésor public.

I. PROGRAMME DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Pour cette épreuve, le programme d'orthographe, de culture générale et de mathématiques porte sur les matières enseignées dans les classes de premier cycle de l'enseignement secondaire.

II. PROGRAMME DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSION N° 3
- MATHEMATIQUES -

Travaux numériques ; fonctions et géométrie; statistiques, gestion et exploitation de données.

1. Travaux numériques

Calcul littéral

◆ *Calcul numérique :*

Opérations sur les nombres entiers et décimaux : addition, soustraction, multiplication, division, comparaison, réduction.

Opérations sur les nombres relatifs en écriture décimale ou fractionnaire : addition, soustraction, multiplication, division ; simplification et réduction de fractions ; comparaisons ; inégalités, valeur absolue.

Opérations sur les puissances entières d'exposant positif ou négatif.

◆ *Égalités usuelles : $(a+b)^2$; $(a-b)^2$; $(a+b)(a-b)$. Développement des produits issus de ces égalités ; réduction, factorisation.*

Calcul sur les radicaux

Opérations sur les racines carrées : puissance d'ordre 2 ou 4 d'un radical ; produit de deux radicaux ; quotient de deux radicaux ; addition et soustraction de radicaux.

ANNEXE N° 2 (suite)

Équations et inéquations ; systèmes d'équations et d'inéquations◆ *Equations et inéquations à une ou deux inconnues :*

Mise en équation d'un problème ou d'une situation tirée de la vie courante.

Résolution algébrique d'équations à une ou deux inconnues. Développement, réduction, factorisation.

Résolution graphique et représentation graphique des solutions d'une équation.

Inéquations simples et simultanées.

Résolution et représentation graphique des solutions d'inéquations.

◆ *Systèmes d'équations et d'inéquations à une, deux ou trois inconnues :*

Mise en équation ou inéquation de problèmes ou de situations tirées de la vie courante.

Application de la proportionnalité.

Résolution des systèmes d'équations et d'inéquations : méthodes de substitution, de comparaison, d'addition.

Proportionnalités

Rapports et proportions. Partages égaux, proportionnels, inégaux. Règle de trois.

Application et calcul d'un pourcentage, mesure d'une évolution, calcul d'un taux de croissance, calcul d'un prix réduit.

Mise en œuvre de la proportionnalité sur des grandeurs : prix, échelles, vitesse, distance, durée, volumes, poids, densité, longueurs, surfaces; études de situations tirées de la vie courante.

Mesures des valeurs monétaires : opérations en Francs et en devises étrangères. Conversion.

Prix : prix d'achat, prix de vente, prix de revient, réduction, bénéfice et perte.

Calcul d'intérêt simple. Notions d'escompte, d'actions, d'obligations, de rentes.

2. Fonctions et éléments de géométrie◆ *Études des fonctions linéaires et fonctions affines :*

Équation d'une droite sous la forme $y=mx$; $y=mx + p$; $x=p$;

Détermination algébrique d'une application affine à partir de deux nombres ou à partir du taux d'accroissement. Proportionnalité des accroissements.

Détermination graphique d'une application affine.

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

◆ *Éléments de géométrie :*

Dans un repère orthonormal : repérage d'un point sur un axe, calcul des coordonnées d'un ou de plusieurs points, calcul des coordonnées de vecteurs.

Analyse vectorielle : propriétés ; translation de vecteurs ; somme de vecteurs, égalité de vecteurs. Construction d'axes et de figures issus de la somme de vecteurs : symétrie orthogonale, symétrie centrale, quadrilatères.

Distance de deux points en repère orthonormal.

Équation d'une droite définie par deux points ; coefficient directeur, droites parallèles, droites perpendiculaires.

Représentation graphique d'une ou plusieurs droites de type $y = ax+b$.

3. Statistiques - gestion et exploitation de données chiffrées

- ◆ *Exploitation de données statistiques : calcul de fréquences, moyennes, moyennes pondérées, médiane, évolutions exprimées en pourcentage, indices.*
- ◆ *Description et traduction des résultats sous forme de tableau.*
- ◆ *Analyse et commentaire des résultats.*

ANNEXE N° 3 : Dossier d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

DOSSIER D'INSCRIPTION

PREPARATION AU CONCOURS EXTERNE
D'AGENT DE RECOUVREMENT DU TRESOR PUBLIC
- Session 2002 -

Pour vous inscrire à la préparation au concours externe d'agent de recouvrement du Trésor public, vous devez :

- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint (feuille recto-verso).
- ◆ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** à titre de participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules, d'un montant de :

18 euros ou 118,07 F

Attention : à compter du 1^{er} janvier 2002, seul les paiements en euros seront acceptés.

Il vous est précisé que l'I.G.P.D.E ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation.

Peuvent se dispenser de joindre un chèque, les candidats désireux de recevoir les fascicules à leur bureau si celui-ci est situé sur le site de Bercy ou dans certaines annexes du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et à la stricte condition que les envois n'empruntent pas la voie postale.

- ◆ adresser votre bulletin d'inscription et votre règlement le **14 janvier 2002 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique
- Préparations Ministérielles -
20, allée Georges Pompidou
94306 VINCENNES Cedex

ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 20, allée Georges Pompidou - 94306 VINCENNES Cedex

PRÉPARATION AU CONCOURS EXTERNE
D'AGENT RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC
 - Session 2002-

Bulletin d'inscription

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves du concours -

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

SITUATION STATUTAIRE

Administration d'origine

Grade et échelon actuels

Titulaire¹ Stagiaire Contractuel Autre

Administration centrale Services rattachés

Services déconcentrés Autres

Catégorie A B C D Autre

ADMINISTRATION D'AFFECTION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc...)

Télédoc

Code postal Commune

Téléphone² Poste

Adresse personnelle :

Code postal Commune

Téléphone

SUITE AU VERSO

1 Cocher la case correspondante

2 A renseigner obligatoirement

ANNEXE N° 4 (suite et fin)

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ : personnelle administrative

Ma participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules s'élève à (le chèque ou le mandat-cash est à établir à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**)¹ :

18 euros ou 118,07 F (Attention : à compter du 1^{er} janvier 2002, seuls les paiements en euros seront acceptés).

Bercy ou annexes desservies par navette

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Diplômes :

Niveau d'études :

Date d'entrée dans l'Administration :

Date de titularisation :

Détail des services accomplis depuis l'entrée dans l'Administration :

.....

.....

.....

Durée des services militaires : du au

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRÉCISER : (nombre d'enfants ou de personnes handicapées à charge, veuve, divorcée, etc ...) :

Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription à la préparation est fixée au **14 JANVIER 2002**, et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements précisés sur cette fiche.

A le

(signature)

Visa du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service...).

A le

(cachet et signature)

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions statutaires pour se présenter au concours externe d'agent de recouvrement du Trésor public de 2002.

A le

(signature)

¹ Cocher la case correspondante